

FICHE PRODUIT

relative aux qualités et caractéristiques environnementales des emballages

La loi AGEC n°2020-105 du 10 février 2020 ou « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » demande d'informer les consommateurs sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits qu'ils achètent. Ces informations concernent la recyclabilité, la présence de matière recyclée, la possibilité de réemploi ou encore le pays de fabrication pour les produits textiles.

LES PARFUMS CREATIFS

Article	Incorporation de matière recyclée	Recyclabilité	Possibilité de réemploi	Primes et pénalités (éco-modulations)
Coffret carton	-	Emballage entièrement recyclable	-	-
Sachet pour coffret	-	Emballage entièrement recyclable	-	-
Etui carton	-	Emballage entièrement recyclable	-	-
"Façon verre (toutes contenances)"	-	Emballage entièrement recyclable	-	-
pompe et bouchon	-	-	-	Pénalité : élément d'emballage qui perturbe le tri
Notice	-	Emballage majoritairement recyclable	-	-
Tube (gel douche)	-	Emballage entièrement recyclable	-	-